

La Défense libère le fort de Saint-Elme



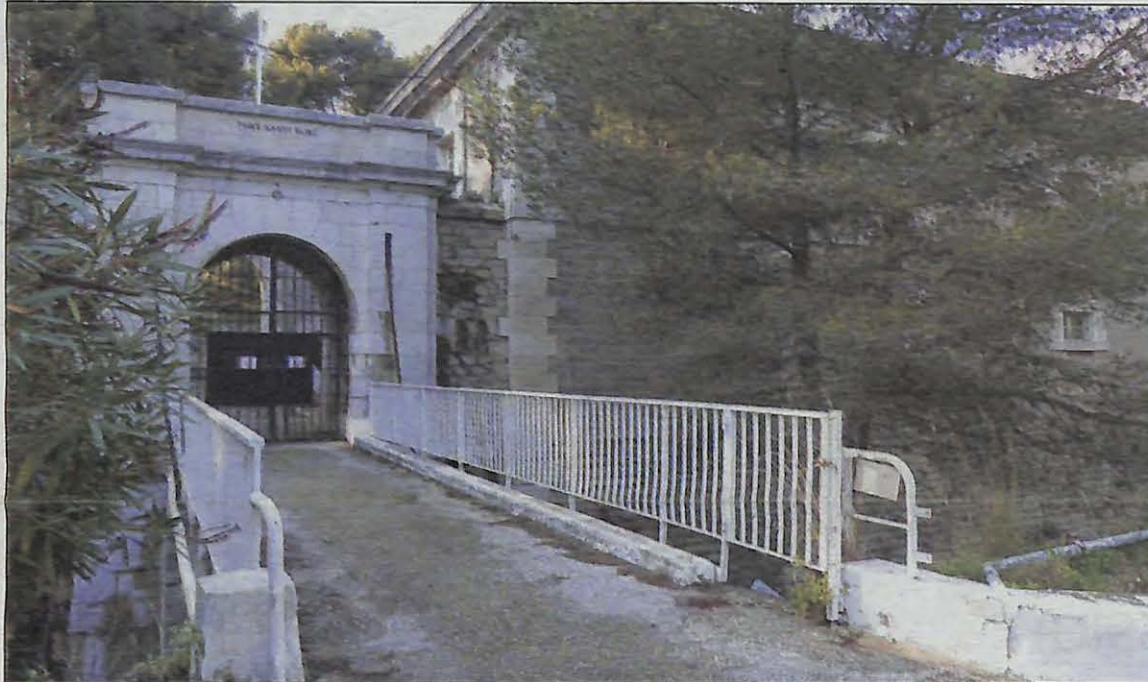
Alors que la Marine décide de se séparer du site, la question de son devenir se pose déjà. Le Conservatoire du littoral pourrait manifester son intérêt afin de le garder dans le domaine public

Construit dans les années 1850 pour protéger l'isthme des Sablettes et l'accès à la presqu'île de Saint-Mandrier, le fort de Saint-Elme présentait de sérieux avantages du point de vue militaire. Dominant la plus grande plage de La Seyne, niché dans un écrin de verdure au cœur d'un quartier très prisé, le site présente aussi de beaux atouts du point de vue... civil. Car c'est désormais sous cet angle qu'il faut regarder ce lieu, maintenant que le ministère de la Défense a décidé de s'en séparer.

« La Défense fait le choix de ne plus supporter une dépense sur une infrastructure qui n'est plus au cœur de ses missions », résume-t-on sobrement à la préfecture militaire de Toulon. Le fort de Saint-Elme va donc passer entre les mains de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives qui, au terme d'un processus réglementaire (lire ci-dessous), le cédera à son nouveau propriétaire. Qui ? Pour l'heure, la question reste posée même si, déjà, le site fait l'objet de marques d'intérêt.

« Un espace littoral remarquable »

« Depuis plusieurs mois déjà, rappelle le maire Marc Vuillemot, j'ai demandé au Conservatoire du littoral, m'appuyant sur notre coopération réussie sur le domaine de Fabrégas⁽¹⁾, de voir si ce site pouvait l'intéresser, au titre de la préservation d'un espace littoral remarquable. La réponse a été que, oui, cela peut les intéresser dans le cadre d'une démarche partenariale – eux proprié-



Les travaux du fort ont commencé en 1847 par l'achat du pont-levis, avant la construction des bâtiments en 1853-54. Achievé en 1857, le fort - qui pouvait loger 150 hommes - était un ouvrage défensif, également utilisé en batterie de côte.

(Photos P. F. & capture d'écran Google Map)

taires, nous gestionnaires – ; preuve que le travail fait à Fabrégas a, en quelque sorte, assis notre crédibilité en la matière ».

De son côté, Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier – commune dont le territoire accueille l'extrémité sud du périmètre du site de Saint-Elme – estime qu'« il s'agit d'un espace naturel magnifique qu'il faut absolument préserver ». Du coup, le premier magistrat mandréen souhaite aussi « convaincre fortement le Conservatoire du littoral de s'intéresser à ce site, tout comme je les incite à se po-

sitionner sur les différents terrains militaires que la Marine libère ».

À la demande des élus locaux, François Fouchier, directeur régional du Conservatoire du littoral, est donc venu sur place, en janvier, pour visiter les lieux, récupérer les plans et faire des photos. Le premier aperçu semble avoir été convaincant. « Un tel bien sur le littoral est exceptionnel. La frange en bord de mer et les espaces naturels sont remarquables. Après cette visite, explique-t-il, je suis déterminé à œuvrer pour le maintien de cet espace dans l'escar-

celle publique, en vue de le préserver, de le valoriser et de l'ouvrir au public ».

« Co-construire un projet public »

Cela étant, M. Fouchier veut prendre le temps de la réflexion. « Le ministère de la Défense vient à peine d'engager la procédure de non-utilisation du site. Nous sommes donc au tout début de la réflexion, laquelle est d'ailleurs conjointe entre la Défense et les collectivités locales (municipalité, voire agglomération puisque

le site peut avoir un intérêt local ou plus global) ».

La réflexion doit notamment prendre en compte les bâtiments présents sur place. « Il faut imaginer un devenir permettant d'allier les différents éléments, poursuit le directeur du Conservatoire : remise à l'état naturel des bâtiments qui n'ont pas de valeur esthétique ou architecturale, mais prise en compte des éléments patrimoniaux et historiques (à commencer par le fort lui-même, et les batteries). Partant du principe que c'est le projet qui fait la justification d'une acquisition par le Conservatoire du littoral, il convient donc de co-construire un projet public avec, pour visées, l'ouverture du site au public et la valorisation du potentiel sous forme pédagogique (accueil de scolaires, sensibilisation à l'environnement, etc...). À l'évidence, il y a une belle carte à jouer et une vraie ambition publique à mettre en œuvre ».

Dans les prochaines semaines, le travail conjoint devrait donc débiter entre le Conservatoire et les collectivités locales, afin de monter un dossier de « reconversion » du site seynois. « Je souhaite que cela puisse aboutir avant la fin de l'année, assure François Fouchier. Certes, on a du temps devant nous – car ce site est inscrit dans une stratégie à long terme – mais pour avoir toutes les chances d'aboutir, il faut s'inscrire rapidement dans une dynamique ».

M. G.

mguillon@nicematin.fr

1. Le Conservatoire du littoral a acquis le site de Fabrégas et en a confié la gestion à la municipalité

La procédure type

Quand le commandant d'une base de défense constate qu'il n'a plus l'usage d'un bien, il fait remonter l'information en interne à la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, qui examine le dossier pour voir si celui-ci peut relever d'un autre service de l'État : le Conservatoire du littoral s'il s'agit d'un bien en bord de mer, l'ONF s'il s'agit d'un site boisé, la DGAC s'il s'agit d'une base aérienne, etc. Cela devient donc une discussion interne aux services de l'État, en vue d'un transfert d'une administration à une autre. Si aucun service n'est intéressé par le bien, la Mission de réalisation des actifs immobiliers est sollicitée pour lancer la procédure « d'aliénation ». Elle recherche alors, auprès des collectivités locales, des projets compatibles avec la vocation du site. Si cette recherche n'aboutit pas, le bien est confié à France Domaine qui le met en vente au mieux-disant.

Marc Vuillemot : « Un joli projet à bâtir »

Réfléchissant déjà au projet de reconversion du site que la Ville pourra proposer, Marc Vuillemot indique qu'« il ne suffit pas pour nous d'être partenaires, mais bien acteurs du projet que nous devons monter dans une logique de valorisation patrimoniale du site. La volonté municipale est là, le service communal du patrimoine a les compétences nécessaires, la dynamique associative existe ; donc toutes les conditions sont réunies pour que nous puissions aboutir ». Le maire rappelle d'ailleurs que, « du temps de l'activité du centre de loisirs des armées, sur la partie basse du site, il existait une dimension conviviale dont profitaient les gens du quartier qui avaient noué des relations avec les marins sur place. On peut imaginer de retrouver

cela, de donner aux gens de St-Elme, aux ados qui fréquentent l'EAJ⁽¹⁾ des Sablettes, aux élèves de primaire des classes de mer, la possibilité de profiter du site qui a été, pendant longtemps, un élément patrimonial perdu pour les Seynois (car fermé au public, Ndlr). Il faut que tout cela soit encadré afin que l'espace puisse être aussi ouvert aux gens du quartier, aux Seynois en général, aux visiteurs, comme d'ailleurs Gilles Vincent l'a fait sur la pinède de Sainte-Asile aménagée en bord de mer. On pourrait aussi travailler la dimension patrimoniale liée à la présence militaire, à savoir le fort lui-même et les batteries. L'histoire de La Seyne

est intimement liée à la marine de guerre.

On ne perd jamais à conforter des éléments d'histoire qui ont forgé la réalité d'un territoire. Avec tout cela, il y a un joli projet à bâtir ! », conclut Marc Vuillemot.

Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier est aussi partant pour participer au projet : « Si on nous demande ce qu'on compte faire dans le cadre d'un plan de gestion, je n'aurais aucun problème pour utiliser le site avec des associations sur la partie qui nous concerne. On attend donc le positionnement du Conservatoire du littoral et, en fonction, on trouvera les solutions de gestion ».

1. Espace accueil jeunes

